

QUELQUES NOUVELLES SUR LA COMMUNE JANVIER 2015

Une pensée pour ...

- Cette fin d'année et le début 2015 la commune a été frappée par les disparitions de Francis BERTRAND, Madame PEDEBAS, et Monsieur Marceau ESQUIEU.
- La commune a pris en charge la réalisation d'un caveau pour Monsieur Bertrand et une subvention pour l'école occitane créée par Monsieur ESQUIEU.

QUELQUES RENDEZ-VOUS ...

- **Un marché de Noël** a eu lieu à la salle des fêtes, organisé par l'association LA PALETTE, le dimanche 15 décembre. De nombreuses associations ont partagé cette journée. Merci à Cécile LECLERCQ pour son investissement pour le CLAE.
- **École** : avant les vacances de décembre, **le repas de Noël** a été offert **pour les enfants** à la cantine suivi d'un **spectacle avec la compagnie « Bachibousouk »** à la salle de motricité de l'école.
- Pour rendre hommage aux victimes des attentats et se révolter contre la barbarie, **le village s'est mobilisé**, le dimanche 11 janvier, pour une marche dans les rues, 300 personnes ont participé.
- Comme prévu, **le point poste** a ouvert le 15 janvier à la boulangerie de Mme et Mr CONGES.
- **Vœux du Maire** le jeudi 22 janvier en présence de Mr CASSANY.
- **Le repas des aînés** a eu lieu à la cantine de l'école, 38 aînés ont répondu à l'invitation. Le traiteur Mr VIDALOU du Castella nous a donné entière satisfaction.
- De janvier à février, **le recensement** des habitants est effectué par Madame REDON, agent recruteur et Laurent DECAYEUX coordinateur.
- **Le rapport de l'enquête publique de la RN21 est consultable en mairie.**

QUELQUES ACTIONS, ACHATS, et autres DECISIONS...

- **Les arbres de la rue des tilleuls** et le chêne rue de l'Estelle ont été élagués. Les copeaux des branches ont été récupérés pour faire du paillage sur les parterres de fleurs du village.
- Au lieu dit Auzelouse les arbres de la parcelle appartenant à la mairie, qui représentaient un danger ont été abattus par l'employé communal.
- **A la Maternelle**, une série de casiers de rangement pour les cartables ont été réalisés par l'employé communal
- 2 écrans d'ordinateurs ont été remplacés dans **la classe de CP**.
- Dans la **classe de CE**, le projecteur du tableau numérique (défectueux) a été remplacé par celui de la classe de CM (qui ne servait pas).
- La **maison 36 rue Paris Barèges**, appartenant à la mairie, **est mise en location**. Le conseil municipal en a fixé le prix à 700€ mensuel.
- 3 devis pour **améliorer l'acoustique de la salle des fêtes** sont à l'étude, les montants vont de 11000€ à 22000€ HT
- Un **planning de travaux** est établi chaque semaine **pour l'employé communal Mr Lagneau** il est mis à jour le lundi avec le premier adjoint et/ou le maire.

- Deux fois par semaine, Sylvie Khalkhal effectue de 10h30 à 12h du travail administratif à la mairie en lieu et place du CLAE. (aide aux travaux administratifs de fin d'année, classement et archivage)
- **CLAE** Lors de la réunion avec la DDCSPP et la CAF nous avons eu confirmation que les taux d'encadrement sont assouplis à l'ensemble du CLAE. Une dérogation est accordée aux directeurs de CLAE ayant le BAFD et qui dirigent une structure de plus de 80 enfants. L'aide de l'état pour les TAP est reconduite pour 3ans. Le mercredi devient un temps péri scolaire au lieu de extrascolaire. Ce changement n'a pas d'incidence financière pour Saint Antoine.

Quelques informations de la CAGV et autres ...

- **Le droit de préemption sera exercé par la CAGV**, cette compétence est liée au PLU intercommunautaire. Toutefois si l'inter communauté ne préempte pas, la commune pourra exercer ce droit avec une délégation de signature, les montants financiers seront à la charge de la commune.
- Lors de la réunion des nouvelles solidarités du 29 janvier, la commission a voté à l'unanimité de plafonner la **participation aux frais de fonctionnement de la crèche de Bajamont** à 20000€ pour 10 places d'enfants des familles de l'ancienne communauté de commune du roquentin à partir de 2015. Pour 2014 la participation s'est élevée à 37000 €.
- **La commission extra communautaire pour l'accessibilité aux personnes handicapées** sera composée de trois collèges : Elus, associations d'handicapés, association des habitants et commerçants, chaque collège sera composé de 6 membres titulaires et suppléants au lieu de 10 précédemment.
- **Zone artisanale** : une entreprise est intéressée par une surface de 5000 à 10000 m2 pour implanter une station de lavage.
- La préfecture a établi un PPRN (**plan prévention des risques naturels**) sur les retraits et gonflements des argiles. Le dossier est consultable en Mairie, une enquête publique sera faite et le PPRN sera applicable en l'état ou modifié fin 2015. Saint Antoine se situe en zone de risque faible à moyen sur la totalité de la commune et une zone peu étendue en risque fort. Il est recommandé d'informer les personnes qui déposent un permis de construire pour qu'ils en informent le constructeur. Les travaux à faire pour répondre aux prescriptions des zones à risques peuvent alourdir le prix de la construction de 5 à 10%. Pour l'instant, cela reste des recommandations, toutefois en cas de sinistre les assurances doublent ou triplent les franchises si les prescriptions n'ont pas été appliquées.
- Le vendredi 31 janvier 2015, la Mairie de SAINT ANTOINE a été représenté à la commission sport et culture de la CAGV. Les projets de délibérations suivants ont été examinés :
 - 1/ Fixation d'un tarif pour utilisation de lignes d'eau à la piscine Malbentre (9 euros l'heure) : approuvé à l'unanimité.
 - 2/ Adhésion à l'Association Nationale des Ecoles d'Art Territoriales: approuvé à l'unanimité.
 - 3/ Demande de subvention au Conseil Général pour le projet culturel "Orchestre à l'école" : approuvé à l'unanimité.
 - 4/ Demande de subvention au Conseil Général pour le fonctionnement de l'Ecole de Musique : approuvé à l'unanimité

Prochain Conseil Municipal le lundi 23 février